

EXPLOITANT :		HELIPLATEFORME :
VERIFIE PAR :	DATE DE VERIFICATION :	SIGNATURE :

Référence réglementaire : Arrêté N° 0001537/MINT du 15 Nov 2006 relatif aux normes de conception, de construction et d'exploitation des hélistations.

I RENSEIGNEMENTS SUR L'HELISTATION

Référence réglementaire	Point à vérifier	Référence de conformité	Etat de mise en œuvre (EVALUATION CCAA)	Observations / Criticité CCAA
2.1	Coordonnées géographiques			
2.1.1	Les coordonnées géographiques (latitude et longitude) sont déterminées et communiquées aux services d'information aéronautique selon le Système géodésique mondial – 1984 (WGS-84)		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
2.2	Point de référence d'hélistation			
2.2.1	Un point de référence d'hélistation doit être déterminé pour chaque hélistation qui n'est pas située sur le même emplacement qu'un aérodrome.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
2.2.2	Le point de référence d'hélistation doit être situé à proximité du centre géométrique initial ou prévu de		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

	l'hélistation et doit demeurer en principe à l'emplacement où il a été déterminé en premier lieu.		<input type="checkbox"/> Sans objet	
2.2.3	La position du point de référence d'hélistation doit être mesurée et communiquée aux services d'information aéronautique en degrés, minutes et secondes.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
2.3	Altitude d'une hélistation			
2.3.1	L'altitude d'une hélistation doit être mesurée et communiquée aux services d'information aéronautique au mètre ou au pied le plus proche.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
2.3.2	L'altitude de l'aire de prise de contact et d'envol ainsi que l'altitude de chaque seuil de l'aire d'approche finale et de décollage (le cas échéant) sont mesurées et communiquées aux services d'information aéronautique au mètre ou au pied le plus proche.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
2.4	Dimension des hélistations et renseignements connexes			
2.4.1	Type d'hélistation : TLOF : dimensions, pente, type de surface, force portante en tonnes. FATO : Type de FATO, orientation vraie, dimensions, pente, force portante.			
2.4.2	Les coordonnées géographiques du centre géométrique de l'aire de prise de contact et d'envol ainsi que de chaque seuil de l'aire d'approche finale et de décollage (le cas échéant) doivent être mesurées et communiquées aux services d'information aéronautique en degrés, minutes, secondes et centièmes de seconde.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	



CCAA

HELIPLATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

2.4.5.	Les coordonnées géographiques des obstacles importants situés sur l'hélistation et au voisinage de cette dernière doivent être mesurées et communiquées aux services d'information aéronautique en degrés, minutes, secondes et dixièmes de seconde. De plus, l'altitude du point le plus élevé, arrondie au mètre ou pied supérieur le plus proche, le type, les marques et le balisage lumineux (le cas échéant) des obstacles importants doivent être communiqués aux services d'information aéronautique.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
--------	---	--	---	--



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

II CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Référence réglementaire	Point à vérifier	Référence de conformité	Etat de mise en œuvre	Observations / Criticité
3.3	Héli plate formes			
	<i>Aire d'approche finale et de décollage et aire de prise de contact et d'envol</i>			
3.3.1	Une héliplate-forme doit être dotée d'au moins une FATO.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
3.3.2	Une FATO peut avoir une forme quelconque mais, pour les hélicoptères à deux rotors principaux côte à côte, elle doit être de taille suffisante pour contenir une aire dans laquelle on puisse tracer un cercle de diamètre au moins égal à 1,0 fois la dimension D du plus grand hélicoptère auquel l'héliplate-forme est destinée, D étant la plus grande dimension de l'hélicoptère lorsque les rotors tournent.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
3.3.3	Lorsque l'atterrissage omnidirectionnel d'hélicoptère à rotors principaux en tandem est prévu, la FATO doit être de taille suffisante pour contenir une aire dans laquelle on puisse tracer un cercle de diamètre au moins égal à 0,9 fois la longueur hors tout de l'hélicoptère, rotor en fonctionnement. Si cela n'est pas possible, la FATO peut avoir la forme d'un rectangle dont le petit côté doit être au moins égal à 0,75 D et le grand côté à 0,9 D mais à l'intérieur duquel seuls les atterrissages bidirectionnels doivent être dans la direction de la dimension 0,9 D.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
3.3.4	Aucun objet fixe ne doit être toléré autour du bord de la FATO, à l'exception des objets frangibles qui, étant donné		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHL.856

	leur fonction, doivent être placés sur la FATO.		<input type="checkbox"/> Sans objet	
3.3.5	La hauteur des objets dont la fonction exige qu'ils soient placés sur les bords de la FATO ne doit pas dépasser 25 cm.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
3.3.6	La surface de la FATO doit être antidérapante tant pour les hélicoptères que pour les personnes, et elle doit présenter une pente permettant d'éviter la formation de flaques. Lorsque l'héliplate-forme est constituée par une grille perforée, la conception de la sous plate-forme doit être de nature à ne pas réduire l'effet de sol.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Ur le site3.4	Hélistations sur navire			
3.4.1	DEFINITION : Les aires d'exploitation des hélicoptères qui sont aménagées à la proue ou à la poupe d'un navire ou qui sont spécifiquement construites au-dessus de la structure d'un navire auxquelles s'appliquent les critères énoncés à la section 3.3.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Aire d'approche finale et de décollage et aire de prise de contact et d'envol				
3.4.2	Les hélistations sur navire doivent être dotées d'au moins une FATO.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
3.4.3	Une FATO, dans le cas d'une hélistation sur navire, doit être circulaire et de taille suffisante pour contenir un diamètre égal au moins à 1,0 fois la dimension D du plus grand hélicoptère auquel l'hélistation est destinée, D étant la plus grande dimension de l'hélicoptère lorsque les rotors tournent.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	



CCAA

HELIPLATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

3.4.4	La surface de la FATO doit être antidérapante, tant pour les hélicoptères que pour les personnes.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
-------	---	--	---	--



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

III LIMITATION ET SUPPRESSION DES OBSTACLES

Référence réglementaire	Point à vérifier	Référence de conformité	Etat de mise en œuvre	Observations / Criticité
4.1	Surfaces et secteurs de limitation d'obstacles			
Surface ou secteur dégagés d'obstacles – héliplates-formes				
4.1.22	<i>Caractéristiques.</i> Une surface ou un secteur dégagé d'obstacles sous-tendent un arc d'un angle spécifié.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.1.23	Pour les héliplates-formes, le secteur dégagé d'obstacles sous-tend un arc de 210° et s'étend vers l'extérieur jusqu'à une distance compatible avec les possibilités de l'hélicoptère le plus critique auquel l'hélistation est destinée lorsqu'un moteur est hors de fonctionnement. La surface doit être un horizontal au niveau de l'altitude de l'héliplate-forme ; toutefois, sur un arc de 180° passant par le centre de l'aire d'approche finale et de décollage, la surface doit être au niveau de l'eau, s'étendant vers l'extérieur sur une distance compatible avec l'espace de décollage nécessaire à l'hélicoptère le plus critique auquel l'héliplate-forme est destinée		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Surface à hauteur d'obstacles réglementée – héliplates-formes				
4.1.25	<i>Caractéristiques.</i> La surface à hauteur d'obstacles réglementée ne sous-tendra pas un arc plus grand qu'un angle spécifié et doit être suffisante pour comprendre l'aire		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHL.856

	non couverte par le secteur dégagé d'obstacles.			
4.2	Spécifications en matière de limitation d'obstacles			
Hélicoptères-formes				
4.2.12	Les hélicoptères-formes doivent avoir un secteur dégagé d'obstacles et, si nécessaire, un secteur à hauteur d'obstacles réglementée.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.2.13	Il n'y doit avoir aucun obstacle fixe à l'intérieur du secteur dégagé d'obstacles au-dessus de la surface dégagée d'obstacles.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.2.14	Au voisinage immédiat de l'hélicoptère-forme, une protection des hélicoptères contre les obstacles doit être assurée au-dessous du niveau de l'hélistation. Cette protection s'étend sur un arc d'au moins 180° ayant son origine au centre de la FATO, avec une pente descendante dans le rapport d'une unité comptée horizontalement pour cinq unités comptées verticalement à partir des bords de la FATO dans le secteur de 180°.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.2.15	Lorsqu'un obstacle ou une combinaison d'obstacles mobiles situés à l'intérieur du secteur dégagé d'obstacles est essentiel au fonctionnement de l'installation, ces obstacles ne sous-tendent pas un arc de plus de 30° mesuré à partir du centre de l'aire d'approche finale et de décollage.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	Procédure à élaborer
4.2.16	Pour les hélicoptères à un seul rotor principal et les hélicoptères à deux rotors principaux côte à côte, à l'intérieur de la surface ou du secteur de 150° à hauteur d'obstacles réglementée, jusqu'à une distance de 0,62D mesurée à partir du centre de la FATO, les objets ne doivent pas dépasser une hauteur de 0,05D au-dessus de cette aire.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

	Au-delà de cet arc, jusqu'à une distance totale de 0,83D, la surface à hauteur d'obstacles réglementée s'élève à raison d'une unité comptée verticalement pour deux unités comptées horizontalement			
4.2.18	Pour l'exploitation bidirectionnelle des hélicoptères à rotors principaux en tandem, à l'intérieur de l'arc de 0,62D dans la surface ou le secteur de 150° à hauteur d'obstacles réglementée, les objets ne doivent pas faire saillie au-dessus d'une surface horizontale située à une hauteur équivalant à 1,1 m au-dessus de la FATO		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Hélistations sur navire				
Hélistations sur le côté d'un navire				
4.2.21	A partir des points extrêmes avant et arrière du cercle de référence « D », une aire s'étend jusqu'au bordé du navire où elle atteint longitudinalement une distance de 1,5 fois le diamètre de la FATO, symétriquement de part et d'autre de la bissectrice du cercle de référence transversale au navire. A l'intérieur de ce secteur, aucun objet ne doit s'élever au-dessus du niveau de la FATO, à l'exception des aides essentielles à la sécurité des évolutions de l'hélicoptère, dont la hauteur maximale doit être de 25 cm		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.2.22	Il doit être prévu une surface horizontale d'au moins 0,25 fois le diamètre du cercle de référence «D», qui entourera la FATO et le secteur dégagé d'obstacles, d'une hauteur équivalant à 0,05 fois le diamètre du cercle de référence, au-dessus de laquelle aucun obstacle ne s'élèvera.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

III AIDES VISUELLES

Référence réglementaire	Point à vérifier	Référence de conformité	Etat de mise en œuvre (Evaluation CCAA)	Observations / Criticité (CCAA)
5.1	Indicateurs			
5.1.1	Indicateur de direction du vent			
5.1.1.1	Une hélistation doit être dotée d'au moins un indicateur de direction du vent.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.1.1.2	L'indicateur de direction du vent doit être placé de manière à indiquer les conditions de vent au-dessus de l'aire d'approche finale et de décollage, et de telle sorte qu'il échappera aux perturbations de l'écoulement de l'air causées par des objets environnants ou par le souffle des rotors. Il doit être visible d'un hélicoptère en vol, en vol stationnaire ou sur l'aire de mouvement.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.1.1.3	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, lorsqu'une aire de prise de contact et d'envol risque d'être soumise à un flux d'air perturbé, on doit disposer des indicateurs supplémentaires à proximité de cette aire pour indiquer la direction du vent à la surface de l'aire.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet	
Caractéristiques				
5.1.1.4	Un indicateur de direction du vent doit être conçu de manière à donner une indication claire de la direction du		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant	



CCAA

HELIPLATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

	vent, ainsi qu'une indication générale de la vitesse du vent.		<input type="checkbox"/> Sans objet										
5.1.1.5	<p>l'indicateur doit être constitué par un tronc de cône en tissu léger et qu'il ait les dimensions minimales suivantes :</p> <table><tr><td>Longueur</td><td>Hélicoptères- formes</td><td>1,2 m</td></tr><tr><td>Diamètre de la base</td><td></td><td>0,3 m</td></tr><tr><td>Diamètre de l'extrémité</td><td></td><td>0,15 m</td></tr></table>	Longueur	Hélicoptères- formes	1,2 m	Diamètre de la base		0,3 m	Diamètre de l'extrémité		0,15 m		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Longueur	Hélicoptères- formes	1,2 m											
Diamètre de la base		0,3 m											
Diamètre de l'extrémité		0,15 m											
5.1.1.6	l'indicateur de direction du vent doit être de couleur orangé et blanc ; ces deux couleurs étant disposées en cinq bandes de couleurs alternées, de manière que la première et la dernière soient de la couleur la plus sombre.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet										
5.1.1.7	Un indicateur de direction du vent, sur une hélisation destinée à être utilisée de nuit, doit être éclairé.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet										
5.2	Marques et balises												
5.2.2	Marque distinctive d'hélisation												
Emplacement													
5.2.2.2	Une marque distinctive d'hélisation doit être placée à l'intérieur de l'aire d'approche finale et de décollage, au centre ou à proximité du centre de cette aire ou, lorsqu'elle est utilisée conjointement avec une marque d'identification		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet										



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

	de piste, à chaque extrémité de cette aire.			
Caractéristiques				
5.2.2.3	Sauf lorsqu'il s'agit d'une hélistation d'hôpital, la marque distinctive d'hélistation doit être constituée par la lettre « H », de couleur blanche. Les dimensions de la marque ne doivent être pas inférieures à celle indiquées sur la figure 5-1, et lorsque la marque est utilisée conjointement avec la marque d'identification d'aire d'approche finale et de décollage spécifiée au paragraphe 5.2.5, ces dimensions doivent être triplées. NB : AA1527/MINT du 15 novembre 2006		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.2.5	La marque distinctive d'hélistation doit être orientée de manière que la barre transversale de la lettre «H» soit perpendiculaire à la direction préférée d'approche finale. Dans le cas d'une héliplate-forme, cette barre se trouve sur la bissectrice du secteur dégagé d'obstacles ou lui doit être parallèle		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.3	Marque de masse maximale admissible			
Emplacement				
5.2.3.2	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, la marque de masse maximale admissible doit être placée à l'intérieur de		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHL.856

	l'aire de prise de contact et d'envol et elle doit être disposée de manière à être lisible pour un pilote qui emprunte la direction préférée d'approche finale.		<input type="checkbox"/> Sans objet	
Caractéristiques				
5.2.3.3	Une marque de masse maximale admissible doit être constituée par un nombre à deux chiffres suivi de la lettre « t » pour indiquer la masse admissible de l'hélicoptère en tonnes (1000 kg).		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.3.4	Les chiffres et la lettre qui constituent la marque doivent être d'une couleur qui contraste avec le fond et ils doivent avoir la forme et les dimensions indiquées sur la figure 5-2. NB : AA1537/MINT du 15 novembre 2006		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.7	Marque d'aire de prise de contact et d'envol			
Emplacement				
5.2.7.3	La marque d'aire de prise de contact et d'envol doit être placée sur le pourtour de l'aire.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Caractéristiques				
5.2.7.4	La marque d'aire de prise de contact et d'envol consistera en une ligne blanche continue d'une largeur d'au moins 30 cm.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.8				



CCAA

HELIPLATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

Marque de prise de contact				
Emplacement				
5.2.8.2	Une marque de prise de contact doit être placée de telle manière que lorsque l'hélicoptère auquel la marque est destinée situe son train d'atterrissage principal à l'intérieur de la marque, le pilote se trouvant lui-même au-dessus de la marque, toutes les parties de l'hélicoptère franchiront tout obstacle avec une marge suffisante.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.8.3	Sur une héliplate-forme ou une hélistation en terrasse, le centre de la marque de prise de contact doit être situé au centre de l'aire de prise de contact et d'envol ; toutefois, lorsqu'une étude aéronautique en indique la nécessité, la marque peut être décalée d'une distance ne dépassant pas 0,1 D par rapport à l'origine du secteur dégagé d'obstacles, sous réserve que ce décalage de la marque ne nuise pas à la sécurité.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Caractéristiques				
5.2.8.4	La marque de prise de contact consistera en un cercle jaune, avec une largeur de trait d'au moins 0,5 m. Dans le cas d'une héliplate-forme, la largeur du trait doit être d'au moins 1 m.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.8.5	Sur une héliplate-forme, le diamètre intérieur du cercle doit être égal à la plus grande des deux dimensions suivantes : 6 m ou la moitié de la valeur D.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.9	Marque nominative d'hélistation			
Emplacement				
5.2.9.2	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, on doit placer		<input type="checkbox"/> Satisfaisant	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

	la marque nominative d'hélistation sur l'hélistation même de manière qu'elle soit visible, autant que possible, sous tous les angles au-dessus de l'horizontale. Lorsqu'il existe un secteur d'obstacles, la marque doit être placée du côté des obstacles par rapport à la marque distinctive «H».		<input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Caractéristiques				
5.2.9.3	La marque nominative d'hélistation doit être constituée par le nom de l'hélistation ou son indicatif alphanumérique utilisé dans les communications radiotéléphoniques.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.9.4	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, la hauteur des caractères constituant la marque doit être d'au moins 3 m pour les hélistations en surface et d'au moins 1,2 m pour les hélistations en terrasse et les héliplates-formes. La couleur de la marque devrait contraster avec le fond.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.9.5	La marque nominative d'hélistation, lorsqu'il s'agit d'une hélistation appelée à être utilisée de nuit ou par mauvaise visibilité, doit être éclairée de l'intérieur ou de l'extérieur.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.10	Marque de secteur dégagé d'obstacles pour héliplate-forme			
Emplacement				
5.2.10.2	Une marque de secteur dégagé d'obstacles pour héliplate-forme doit être placée sur la marque d'aire de prise de contact d'envol.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Caractéristiques				
5.2.10.3	La marque de secteur dégagé d'obstacle pour héliplate-		<input type="checkbox"/> Satisfaisant	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

	forme doit indiquer l'origine du secteur dégagé d'obstacles, les directions des limites du secteur ainsi que la valeur «D» de l'héliplate-forme,		<input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.10.4	La hauteur du chevron correspond à la largeur de la marque d'aire de prise de contact et d'envol.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.10.5	Le chevron doit être de couleur noire.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3	Aides lumineuses			
5.3.2	Phare d'hélistation			
	Emplacement			
5.3.2.2	Le phare d'hélistation doit être placé sur l'hélistation ou à côté de celle-ci, de préférence en un point surélevé et de manière à ne pas éblouir les pilotes à faible distance.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
	Caractéristiques			
5.3.2.3	Le phare d'hélistation doit émettre des séries successives d'éclats blancs de courte durée séparées par des intervalles réguliers		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	Emet des éclats rouges (feux d'obstacle)
5.3.2.4	Le phare doit être visible en azimut sous tous les angles.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.6	Feux d'aire d'approche finale et de décollage			
Emplacement				
5.3.6.2	Les feux d'aire d'approche finale et de décollage doivent être placés en bordure de l'aire. Ils doivent être disposés à		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHL.856

	intervalles uniformes, comme suit : a) pour les aires ayant la forme d'un carré ou d'un rectangle, à des intervalles ne dépassant pas 50 m, avec au minimum quatre feux sur chaque côté, y compris un feu à chaque coin ; et b) pour les aires de toute autre forme, y compris les aires circulaires, à des intervalles ne dépassant pas 5 m, avec au moins dix feux.		<input type="checkbox"/> Sans objet	
Caractéristiques				
5.3.6.3	Les feux d'approche finale et de décollage doivent être des feux blancs fixes, omnidirectionnels. Lorsqu'il y a lieu de faire varier l'intensité des feux, ils doivent être de couleur blanc variable.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.6.4	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, la répartition lumineuse des feux d'aire d'approche finale et de décollage doit être conforme à la Figure 5-9, Illustration 5. <i>NB : AA1537/MINT du 15 novembre 2006</i>		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.6.5	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, la hauteur des feux ne doit pas dépasser 25 cm et, si des feux qui font saillie au-dessus de la surface risquent de présenter un danger pour l'exploitation des hélicoptères, ces feux doivent être encastrés. Lorsqu'une aire d'approche finale et de décollage n'est pas destinée à l'envol ou à la prise de contact, la hauteur des feux au-dessus du niveau du sol ou de la neige ne devrait pas dépasser 25 cm.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8	Dispositifs lumineux d'aire de prise de contact et d'envol			
Emploi				



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHL.856

5.3.8.1	Un dispositif lumineux d'aire de prise de contact et d'envol doit être installé sur une hélisation destinée à être utilisée de nuit.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.3	Dans le cas d'une hélisation en terrasse ou d'une héliplateforme, le dispositif lumineux d'aire de prise de contact et d'envol doit être constitué par : a) des feux périphériques ; b) un éclairage par projecteurs et/ou panneaux luminescents		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Emplacement				
5.3.8.5	Les feux périphériques d'aire de prise de contact et d'envol doivent être placés en bordure de l'aire désignée comme aire de prise de contact et d'envol ou à 1,5 m au maximum du bord. Dans le cas d'une aire de forme circulaire, ces feux doivent être placés : a) sur des lignes droites, selon une configuration qui fournira aux pilotes des renseignements sur la dérive ; b) lorsque la solution a) n'est pas possible, à la périphérie de l'aire de prise de contact et d'envol, uniformément espacés selon l'intervalle approprié ; toutefois, sur un secteur de 45°, les feux doivent être espacés selon un intervalle de moitié.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.6.	Les feux périphériques d'aire de prise de contact et d'envol doivent être espacés uniformément à des intervalles ne		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHL.856

	dépassant pas 3 m dans le cas des hélistations en terrasse et des héliplates-formes. Ces feux doivent être au nombre de quatre au minimum, de chaque côté, y compris un feu à chaque coin. Dans le cas d'une aire de forme circulaire dans laquelle les feux sont installés conformément à 5.3.8.5 b), ces feux doivent être au nombre de quatorze, au minimum.		<input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.7	Les feux périphériques d'aire de prise de contact et d'envol installés sur une hélistation en terrasse ou une héliplate-forme fixe doivent être disposés de manière qu'un pilote se trouvant au-dessous de la hauteur de l'aire de prise de contact et d'envol ne puisse en discerner la configuration.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.8	Les feux périphériques d'aire de prise de contact et d'envol installés sur une héliplate-forme flottante doivent être disposés de manière qu'un pilote se trouvant au-dessous de la hauteur de l'aire de prise de contact et d'envol ne puisse en discerner la configuration lorsque l'héliplate-forme est à l'horizontale.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.11	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, lorsque des panneaux luminescents sont utilisés sur une hélistation en surface ou une héliplate-forme afin d'améliorer les repères de surface, ils ne doivent pas être placés à proximité des feux périphériques. Ils doivent être disposés autour d'une marque de prise de contact lorsque celle-ci existe ou lorsqu'elle coïncide avec la marque distinctive d'hélistation.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.12	Les projecteurs d'aire de prise de contact et d'envol doivent être placés de manière à ne pas éblouir les pilotes		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant	



CCAA

HELIPLATEFORME

DSA.AGA.CHL.856

	d'hélicoptères en vol ou le personnel en service sur l'aire. Ils doivent être disposés et orientés de manière à réduire le plus possible les zones d'ombre.		<input type="checkbox"/> Sans objet	
Caractéristiques				
5.3.8.13	Les feux périphériques d'aire de prise de contact et d'envol doivent être des feux fixes omnidirectionnels de couleur jaune.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	Couleur verte
5.3.8.15	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, les quantités colorimétriques et les facteurs de luminance des couleurs utilisées pour les panneaux luminescents doivent être conformes aux dispositions spécifiées.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	Confirmer avec la documentation technique
5.3.8.16	Un panneau luminescent doit avoir une largeur minimale de 6 cm. Le boîtier du panneau doit être de la même couleur que la marque qu'il définit.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.17	La hauteur des feux périphériques ne doit pas dépasser 25 cm et, lorsque des feux qui font saillie au-dessus de la surface risquent de présenter un danger pour l'exploitation des hélicoptères, ces feux sont encastrés.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.18	Les projecteurs d'aire de prise de contact et d'envol ne doivent pas dépasser une hauteur de 25 cm.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.19	Les panneaux luminescents ne doivent pas faire saillie de plus de 2,5 cm au-dessus de la surface.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.20	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, la répartition lumineuse des feux périphériques doit être conforme à la		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

	Figure 5-9, Illustration 6. NB : AA1537/MINT du 15 novembre 2006		<input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.21	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, la répartition lumineuse des panneaux luminescents doit être conforme à la Figure 5-9, Illustration 7. NB : AA1537/MINT du 15 novembre 2006		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.22	La répartition spectrale des projecteurs d'aire de prise de contact et d'envol doit être telle que les marques de surface et les marques de balisage d'obstacles puissent être correctement identifiées.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.8.23	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, l'éclairage horizontal moyen des projecteurs, mesuré à la surface de prise de contact et d'envol, doit être d'au moins 10 lux, avec un taux d'uniformité (moyen à minimal) ne dépassant pas 8/1.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.12	Eclairage des obstacles par projecteurs			
Emploi				
5.3.12.1	Sur une hélisation destinée à être utilisée de nuit les obstacles doivent être éclairés par projecteurs s'il n'est pas possible de les baliser avec des feux d'obstacles.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.12.2	Les projecteurs d'éclairage d'obstacles doivent être disposés de manière à éclairer la totalité de l'obstacle et dans la mesure du possible de façon à ne pas éblouir les pilotes d'hélicoptère.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Caractéristiques				
5.3.12.3	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, l'éclairage des		<input type="checkbox"/> Satisfaisant	



CCAA

HELIPLATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

	obstacles par projecteurs doit être conçu de manière à produire une luminance d'au moins 10cd/m ² .		<input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
--	--	--	--	--

IV SERVICES D'HELISTATION

Référence réglementaire	Point à vérifier	Référence de conformité	Etat de mise en œuvre	Observations / Criticité
6.1	Sauvetage et lutte contre l'incendie			
Niveau de protection à assurer				
6.1.1	Le niveau de protection à assurer pour le sauvetage et la lutte contre l'incendie doit être fondé sur la longueur hors tout de l'hélicoptère le plus long qui utilise normalement l'hélistation, conformément à la catégorie attribuée à l'hélistation aux fins de lutte contre l'incendie, déterminée à l'aide du Tableau 6-1, excepté dans le cas d'une hélistation en surface non surveillée et peu fréquentée. NB : AA15437/MINT du 15 novembre 2006		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
6.1.2	Lorsque l'on prévoit des périodes au cours desquelles l'hélistation ne doit être fréquentée que par des hélicoptères de plus faibles dimensions, la catégorie dans laquelle est classée l'hélistation aux fins de lutte contre l'incendie peut être ramenée au niveau correspondant à la catégorie la plus élevée des hélicoptères qui, selon les prévisions, devraient utiliser l'hélistation au cours de ces périodes.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Agents extincteurs				
6.1.3	L'agent extincteur principal doit être une mousse satisfaisant au niveau B de performance minimale.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant	



CCAA

HELIPATEFORME

DSA.AGA.CHL.856

			<input type="checkbox"/> Sans objet	
6.1.4	Les quantités d'eau spécifiées pour la production de mousse et les quantités d'agents complémentaires à prévoir doivent être celles qui correspondent à la catégorie de l'hélistation, déterminée comme il est indiqué en 6.1.1 et au Tableau 6-2 ou au Tableau 6-3, selon le cas. NB : AA15437/MINT du 15 novembre 2006		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
6.1.6	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, le débit de mousse ne doit pas être inférieur aux débits indiqués au Tableau 6-2 ou au Tableau 6-3, selon le cas. Le débit de l'agent complémentaire devrait être choisi en vue d'une efficacité optimale de l'agent utilisé.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
6.1.8	Matériel de sauvetage		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
Délai d'intervention				
6.1.9	l'objectif opérationnel du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie doit être que les délais d'intervention ne dépassent pas deux minutes dans les conditions optimales de visibilité et d'état de la surface.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
6.1.10	Sauf dérogation de l'Autorité Aéronautique, le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie doit être prêt à intervenir immédiatement sur la plate-forme de manœuvre, ou à proximité de celle-ci, lorsque des manœuvres sont en cours.		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	

HELIPLATEFORME

DSA.AGA.CHKL.856

MATERIEL DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE INCENDIE DES AERONEFS (HELISTATION)

Hélicoptère de référence :

- Nom :
- Longueur Hors Tout :
- Classe de performance :

Catégorie SLI :

MATERIEL	CATEGORIE SLI HELISTATION		CONFORMITE	OBSERVATION
	H1 et H2	H3		
Clef à molette				
Hache de sauvetage, de type aviation				
Coupe-boulons, 60 cm				
Pied-de-biche, 105 cm				
Grappin de sauvetage				
Scie à métaux pour usage intensif avec six lames de rechange				
Couverture ignifuge				
Echelle, de longueur appropriée aux types d'hélicoptères en service				
Cordage, 5cm de diamètre, 15m de longueur				
Pinces coupantes (tranchant latéral)				
Assortiment de tournevis				
Couteau à harnais avec étui				
Gants ignifuges				
Scie mécanique			-	